



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Assemblée communale le 12 décembre 2022 à 20.00 h. à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour :

1. Décider la vente de la parcelle No 310-002 (Sornetan) à la Société de tir Petit-Val au prix de CHF 45'000.- et accepter la perte comptable de CHF 20'000.-
2. Présentation du projet d'Épicerie villageoise et voter un placement financier de CHF 130'000.-
3. Budget 2023 :
 - a) fixer la quotité, la taxe immobilière, la taxe de ramassage des ordures, la taxe de séjour, la taxe des chiens;
 - b) adopter le budget 2023
4. Nommer l'organe de contrôle pour les années 2023 à 2026
5. Prendre connaissance du rapport 2021 de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la fibre optique
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la réfection des berges de la Sorne
8. Divers

Dépôt public

Le budget sous chiffres 3) est déposé publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où il peut être consulté durant les heures d'ouverture ou sur le internet de la commune.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée et contre un acte législatif communal.

Souboz, le 9 novembre 2022

Conseil communal de Petit-Val